



**Aix en Provence**



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.731**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37834- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'ENFANTS DU MONDE'  
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE LOI OUDIN POUR L'EAU ET  
L'ASSAINISSEMENT**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



03.10

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Environnement  
Urbain et Hydraulique  
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/13

-----

**RAPPORTEUR** : M. Helliott BRAMI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Liliane PIERRON

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'ENFANTS DU MONDE' DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE LOI OUDIN POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2012-387 du 10 avril 2012, vous avez approuvé la mise en œuvre de la Loi Oudin pour les projets de coopération ou de solidarité internationale dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement et validé l'affectation annuelle d'une enveloppe financière sur les budgets annexes, conformément à l'Article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, la Ville a été sollicitée par l'Association « Enfants du Monde » pour une subvention de 4 000,00 € afin de mettre en œuvre un projet d'éducation sanitaire et environnementale par la facilitation de l'accès à l'eau potable et pour la préservation de la ressource en eau.

Ce projet concerne 2 800 jeunes de la région de Tuléar à Madagascar pour lesquels une éducation sanitaire sera dispensée. Les enfants sont la cible principale du sujet tant par les enjeux d'avenir auxquels ils devront faire face mais aussi parce qu'ils représentent de bons vecteurs de communication auprès de leur famille. En effet, une forte mortalité est observée pour les enfants de moins de 5 ans suite à la contraction de maladies diarrhéiques ainsi que de nombreuses maladies courantes dues à un manque d'hygiène de base.

En conséquence, nous vous demandons, Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement à l'Association « Enfants du Monde » d'une subvention de 4 000,00 € qui sera imputée sur le budget annexe de l'Eau potable 2013, article 6743, subventions exceptionnelles qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.731 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'ENFANTS DU MONDE'  
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE LOI OUDIN POUR L'EAU ET  
L'ASSAINISSEMENT**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**